

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.7731 - BPIFRANCE / SPRINGWATER / DELION FRANCE

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'opération envisagée consiste en l'acquisition du contrôle conjoint de la société Delion France par (i) le fonds SPI Sociétés de Projets Industriels et par (ii) la société Springwater Capital LLC, laquelle contrôle déjà la société Delion France.

Delion France est une société qui n'est pas encore en activité mais qui dispose d'ores et déjà d'actifs qui lui permettront d'être présente dans le secteur de la production de pâte à papier de haute qualité à base de papiers recyclés. Delion France dispose d'une usine de production à Voreppe en France.

Le fonds SPI Sociétés de Projets Industriels est un fonds professionnel de capital investissement qui a pour mission d'investir dans des projets structurants pour l'industrie française.

L'opération envisagée n'aura aucun impact anticoncurrentiel sur le marché de la production de pâte à papier, étant donné que les sociétés mères ne sont pas actives sur le même marché que l'entreprise commune, ni sur un marché amont ou aval ; au contraire, l'investissement du fonds SPI Sociétés de Projets Industriels dans Delion France va permettre l'entrée d'un nouveau concurrent sur le marché de la pâte à papier.